BU CONSTRUCTION & IMMOBILIER France
DIRECTION DES SOLUTIONS TECHNIQUES ET DE L'INNOVATION

Rapport d'enquête technique

SOCOTEC

PROCÉDÉ BEEPLAK SYSTEME + FIROS

« La solution pour couler les dalles portées de béton armé sur les sites argileux »

Rapport établi dans le cadre de notre mission définie dans le contrat n° 191068080000013 signé le 31/05/2022 (DEV22056808000000122/0)

Enquête sur les procédés de Construction et Produits Nouveaux (EPPN)
n° 191068080000013
valable jusqu'au 31 mai 2023

Nº D'AFFAIRE : 191068080000013

Désignation : **PROCÉDÉ BEEPLAK SYSTEME + FIROS**

DATE DU RAPPORT : 31/05/2022 **RÉFÉRENCE DU RAPPORT : ANC 22-367 CG**

NOMBRE DE PAGES : 4

DIRECTION DES SOLUTIONS TECHNIQUES ET DE L'INNOVATION
5, place des Frères Montgolfier – CS 20732 – Guyancourt – 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 12 83 09 – anc@socotec.com

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 10 000 100 euros – 834 157 513 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE
www.socotec.fr

Sommaire

1. OBJET 3

2. DESCRIPTION SUCCINTE DU PROCÉDÉ 3

3. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....3

4. DOMAINE D'EMPLOI ACCEPTÉ 3

5. AVIS PRÉALABLE DE SOCOTEC CONSTRUCTION.....4

1. OBJET

A été confiée à SOCOTEC CONSTRUCTION Direction des Solutions Techniques et de l'Innovation, une mission d'enquête technique sur le procédé BEEPLAK Système + FIROS.

Le présent rapport a pour objet de formuler un premier avis d'ordre technique, dans la perspective de la réalisation, par SOCOTEC CONSTRUCTION, de mission de contrôle sur les opérations de construction.

2. DESCRIPTION SUCCINTE DU PROCÉDÉ

Le Cahier des charges – Enquête Technique SOCOTEC CONSTRUCTION n°191068080000013 précise les modalités de conception, de mise en œuvre et de contrôle du procédé.

Le procédé consiste en la réalisation d'un coffrage perdu à base de carton alvéolaire, placé sous les dalles portées en béton armé sur les sites argileux.

3. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Ce rapport se réfère au cahier des charges Procédé BEEPLAK Système + FIROS, composé de 24 pages.

Le présent rapport, comportant 4 pages, ne peut être communiqué que dans son intégralité, et joint au Cahier des Charges du procédé BEEPLAK Système + FIROS version de juin 2013.

4. DOMAINE D'EMPLOI ACCEPTÉ

Le présent avis concerne les dalles portées en béton armé.

Les dallages et autres ouvrages reposant directement sur le sol sont exclus du champ d'application de ce cahier des charges.

5. AVIS PREALABLE DE SOCOTEC CONSTRUCTION

SOCOTEC CONSTRUCTION émet un avis favorable sur l'utilisation du procédé cité en objet, dans le domaine d'emploi accepté, cet avis s'inscrivant dans la perspective de la réalisation, par SOCOTEC CONSTRUCTION, de missions de contrôle technique de type « L » sur des travaux faisant l'objet de la mise en œuvre du procédé BEEPLAK Système + FIROS.

Cet avis reste valable pour autant :

- que le procédé BEEPLAK Système + FIROS ne subisse pas de modifications,
- qu'il n'y ait pas de modifications aux prescriptions réglementaires actuelles,
- que les contrôles des produits et leur mise en œuvre soient régulièrement assurés,
- qu'il ne soit pas porté à la connaissance de SOCOTEC CONSTRUCTION des désordres suffisamment graves pouvant remettre en cause le présent avis.

Cet avis deviendrait caduc en cas de délivrance d'un Avis Technique pour le procédé.

La date d'échéance de validité de cet avis est le 31 mai 2023.

Carine GEARA
Expert Technique National
Structure béton